

L'an deux mil seize le vingt-huit juin à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du vingt-et-un juin deux mil seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – BEGUIER Monique – BOS Christine – CHEILLAN Marc – CRACOWSKI Jacques – SIMONNET Emmanuel – TIDIER Isabelle – THEISOHN Heike

Excusée avec pouvoir : AUBLETTE Geneviève donne pouvoir à THEISOHN Heike – DAHRINGER Catherine donne pouvoir à SIMONNET Emmanuel – GRINDEL Xavier donne pouvoir à CHARRIN Philippe

Excusé : BRIOLE Jean-Pierre

Monsieur Marc CHEILLAN est désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2016\_038 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SPLA "PAYS D'AIX TERRITOIRES" PORTANT SUR LE REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE - APPROBATION DE L'AVENANT N°1** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 tel qu'il est présenté en annexe de la délibération ;
- **DE DIRE** que les dépenses y afférent sont inscrites au budget communal 2016 au compte 2315 opération 1403 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2016\_039 : APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE ET LA COMMUNE DE VAUVENARGUES POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention-cadre telle qu'elle est présentée en annexe de la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2016\_040: APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE AVEC LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE POUR LA COLLECTE DES FONDS RELATIFS AUX INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention-cadre telle qu'elle est présentée en annexe de la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2016\_041: APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE ET LA COMMUNE DE VAUVENARGUES RELATIVE AU DISPOSITIF DE TELEASSISTANCE "QUIETUDE 13"** – Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention-cadre telle qu'elle est présentée en annexe de la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2016\_042: SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2015** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CRACOWSKI Jacques

Après avoir pris connaissance du rapport le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du présent rapport annuel.

**LE RAPPORT ANNUEL EST CONSULTABLE DANS SON INTEGRALITE EN MAIRIE.**

**DELIBERATION N°2016\_043 : ALSH "CENTRE AERE SAINTE-VICTOIRE" - APPROBATION DU TARIF DE LA SEMAINE CIRQUE PROPOSEE DU 18 AU 22 JUILLET 2016** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les tarifs tels que présentés ci-dessous ;

Quotient familial	Tarif semaine avec repas	Tarif semaine sans repas
< 500	85 €	65 €
501 – 900	95 €	75 €
> 901	105 €	85 €
Hors commune	120 €	100 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2016\_044 : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modifications apportées au tableau des emplois :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Pourvu(s)	Durée hebdomadaire de service
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché territorial	A	1	1	35 h
Adjoint administratif	C	3		
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe		1	1	35 h
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe		1	1	35 h
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe		1	1	35 h
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Agent de maîtrise	C	1	1	35 h
Adjoint technique	C	6		
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe		4	3	35 h
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe		1	-	35 h
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe		1	-	35 h
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Adjoint d'animation	C	1	1	35 h
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>				
ATSEM	C	1	1	35 h

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2016\_045 : METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE TRANSFERT DES CHARGES** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la proposition de déroger au principe de vote au scrutin secret pour procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et de son suppléant ; cette désignation est effectuée au vote à main levée ;
- **DE DESIGNER** pour représenter la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Représentant titulaire : **Philippe CHARRIN**

Inscrits	Votants	Abstention	Blancs et nuls	Suff. Exprimés	Maj. absolue	Pour	Contre
<b>13</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>0</b>

- Représentant suppléant : **Emmanuel SIMONNET**

Inscrits	Votants	Abstention	Blancs et nuls	Suff. Exprimés	Maj. absolue	Pour	Contre
<b>13</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>0</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2016\_046 : TRAVAUX DE PROXIMITE - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CRACOWSKI Jacques

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération « Travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux » tel que présenté ci-dessous :

CHARGES		PRODUITS		
Nature des charges	Montant € HT	Participations	%	Montant
Carrelage – Ecole	19 847.50	Conseil départemental	70	46 893.40
Isolation acoustique et faux-plafond – Le Cercle	1 651.72			
Remplacement radiateurs – Ecole et Mairie	25 353.96			
Clôture stage – Vallon des sports	10 355.00			
Visiophone supplémentaire – Ecole	968.38	Commune	30	20 097.16
Réalisation de placards – Ecole	4 648.00			
Enduits murs – La Sinne	2 581.00			
Changement des toilettes – Vallon des sports	1 585.70			
<b>TOTAL</b>	<b>66 990.56</b>	<b>TOTAL</b>		<b>66 990.56</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus haute possible auprès du Département dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**DELIBERATION N°2016\_047 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'AMICALE DES POMPIERS DU CENTRE DE SECOURS SAINTE-VICTOIRE** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Au regard de ces éléments, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 1 100 € à l'Amical des Pompiers du Centre de Secours Sainte-Victoire ;
- **DIRE** que les montants seront prélevés sur la ligne 6574 qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2016\_048 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 précitée, selon les dispositions ci-après :
  - 1 emploi à temps complet dans le grade d'animateur principal 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de Directeur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Centre aéré Sainte-Victoire »
- **DE DIRE** que Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil ;
- **DE DIRE** que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal 2016 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2016\_049 : RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE** - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel dans le grade d'animateur ou animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe maximum à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de un an allant du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 30 août 2017 ;
- **DE DIRE** que Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés, notamment sur la durée de travail, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil ;
- **DE DIRE** que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015, chapitre 64 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs résultant de la présente délibération.

Pour affichage du 04/07/2016 au 04/09/2016

Transmission en Sous-préfecture le 04/07/2016

**Coralie BARTE**

Directeur Général des Services